



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 8

Réunion du :	Mardi 29 Novembre 2022
Président :	M. Patrick FAUTRAD
Secrétaire :	Mme Béatrice MONNIER
Présent :	MM. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courriel*

CORRESPONDANCE

Courriel de SIX FOURS LE BRUSC : Demande le report de leur rencontre contre TOULON ELITE FUTSAL 3.

Après accord de TOULON ELITE FUTSAL, la Commission donne son accord à une date ultérieure à donner le plus rapidement possible.

INFORMATION

Cette saison, les Plateaux de Noël Futsal se déroulant le **Dimanche 11 Décembre 2022** dans le Gymnase de Rocbaron pour les plateaux U7, U9 et U1 et dans le Gymnase du Luc pour le plateau U13.

Cette saison, la Fédération a mis en place le 1^{er} Challenge National Féminin Futsal.

Le District du Var accueillera un plateau Séniors Féminin.

Lors du 1^{er} Tour de ce challenge, celui-ci aura lieu le **Dimanche 08 Janvier 2023** au Gymnase du Port Marchand.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire: Béatrice MONNIER